



RAPPORT DE PRESENTATION ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



www.compiègne.fr



Table des matières

PREAMBULE	1
I – ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE, SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET PERSPECTIVES POUR 2026	3
A – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE MONDIAL	3
B – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2025 ET PERSPECTIVES POUR 2026	4
C – LES PRINCIPALES MESURES DU PLFI 2026 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES (version initiale)	6
1) Reconduction et renforcement du DILICO.....	6
2) Réduction des compensations de TFB et de CFE pour les locaux industriels	6
3) Gel des fractions de TVA reversées aux EPCI	7
4) Modification des modalités d’attribution et de versement du FCTVA.....	7
5) Ajustements des dotations d’investissement.....	7
6) Fonds d’investissement pour les territoires (FIT).....	7
7) Baisse du Fonds vert.....	8
8) Hausse des cotisations employeur à la CNRACL	8
9) Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.....	8
10) Budgets verts	8
11) Dette verte.....	9
D – HYPOTHESES RETENUES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2026 DE LA VILLE DE COMPIEGNE	10
II – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL	11
A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	12
1 – Chapitre 73 – Impôts et taxes	12
2 – Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	14
3 – Chapitre 70 – Produits des services	15
4 – Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement	15
B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16
1 – Chapitre 011- Charges à caractère général	16
2 – Chapitre 012 – Charges de personnel	17
3 – Chapitre 014 – Atténuations de produits	20
4 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	20
5 – Chapitre 66 – Charges financières	21
6 – Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement	21
C – EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE.....	21
D – TABLEAU DES EQUILIBRES BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT	22
E - RECETTES D’INVESTISSEMENT	23
1 – Chapitre 10 – Dotations et fonds propres	23

2 – Chapitre 13 – Subventions	23
3 – Chapitre 16 – Emprunts	24
F – DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
1 – Chapitre 16 – Emprunts	25
2 – Chapitres 20 à 23 – Dépenses d'équipements	25
III – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU	28
IV – ENDETTEMENT	29
V – AUDIT DE LA DETTE – Ensemble des budgets – États générés au 01/01/2026	29
A – SYNTHÈSE.....	29
B – ANALYSE	30
1- Dette par type de risque	30
2- Dette par prêteur	30
C – OBSERVATOIRE DE LA DETTE	30
1 – Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)	30
2 – Durée de vie résiduelle (en années)	31
CONCLUSIONS	32

PREAMBULE

À l'instar du budget 2025, la préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte national et international incertain pour les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales. Malgré une inflation qui tend à se stabiliser, les tensions économiques, financières et institutionnelles continuent de peser sur les perspectives budgétaires, imposant des choix exigeants entre la consolidation des équilibres publics et le financement des services et investissements au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

Depuis 2020, les collectivités locales ont été confrontées à une succession de crises majeures : la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, la crise énergétique consécutive aux tensions internationales et, en particulier, à la guerre en Ukraine, qui a entraîné une inflation importante avec une forte augmentation des prix, notamment des fluides, ainsi que la crise climatique, caractérisée par des périodes de sécheresse prolongée et des épisodes de précipitations intenses provoquant des inondations, accentuant la vulnérabilité des territoires. Ces crises successives ont lourdement affecté le pouvoir d'achat des ménages et pesé sur le tissu économique local, aggravé par des taux d'intérêt plus élevés. Elles s'inscrivent dans un contexte national de finances publiques dégradées, qui impose aux collectivités de concilier rigueur financière, continuité des services publics et ambition d'investissement.

Le projet de Loi de Finances pour 2025, voté définitivement le 6 février 2025, avait déjà marqué un effort significatif de redressement des comptes publics avec 2,2 milliards d'euros supportés par les collectivités territoriales. Malgré cela, à la fin de l'année 2025, la dette publique de la France s'établit à 3 482,2 milliards d'euros, soit 117,4% du produit intérieur brut (PIB), et le déficit public reste supérieur à 5% du PIB alors que l'objectif affiché de réduction était fixé à 5% du PIB.

En l'absence d'adoption de la Loi de Finances pour 2026 dans le délai imparti¹, une Loi spéciale reconduisant le budget 2025 a été votée par le Parlement le 23 décembre 2025, afin d'assurer la continuité des services publics et d'éviter une rupture budgétaire. Ce recours à une Loi spéciale traduit les tensions institutionnelles persistantes et les difficultés à définir un cadre budgétaire stable dans un contexte parlementaire fragmenté.

Le projet de Loi de Finances Initial pour 2026, présenté par le Gouvernement LECORNU, fixe un objectif de déficit public ramené à 4,7% du PIB et une maîtrise stricte des dépenses publiques. Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont appelées à un effort financier supplémentaire substantiel estimé à 4,6 milliards d'euros avec notamment la poursuite de leur participation au DILICO² pour 2 milliards d'euro et la réduction des compensations versées au titre des abattements de taxe foncière et de CFE³ pour les locaux industriels, soit une baisse d'environ 789 millions d'euros par rapport à 2025. S'ajoute à cela une hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL⁴, soit 1,2 milliard d'euros supplémentaires à la charge des employeurs territoriaux.

Ces mesures constituent une ponction financière sans précédent sur le bloc communal, alors même que les communes et les intercommunalités jouent un rôle essentiel dans l'investissement public local. Pour mémoire, les collectivités territoriales représentent environ 70% de l'investissement public en France, les communes et intercommunalités couvrant près de 55 à 60% de ce total, soit près de 60 milliards d'euros par an. La pression exercée sur leurs marges financières suscite de vives inquiétudes quant à leur capacité

¹ La Constitution prévoit que la Loi de Finances doit être promulguée avant le 31 décembre de l'année N-1

² Dispositif de Lissage et de Compensation.

³ Cotisation Foncière des Entreprises

⁴ Centre National de Retraite des Agents des Collectivités Locales

à maintenir un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux besoins en infrastructures, à la transition écologique et aux services de proximité.

Ainsi, les collectivités territoriales doivent conjuguer la maîtrise de leurs équilibres financiers, le maintien de la qualité du service public rendu aux administrés et la poursuite d'un investissement territorial ambitieux.

In fine, le texte adopté au niveau national se traduit par une ponction supplémentaire pour les communes, mais allégée par rapport au projet de Loi de Finances initial puisque les communes ne seront pas impactées par le DILICO.

En revanche, la Ville de Compiègne sera impactée par une baisse de la compensation de la TFB sur les locaux industriels, soit un effort financier de 380 k€, s'ajoutant à d'autres mesures pénalisantes (notamment la majoration du taux de prélèvement de la CNRACL), ainsi qu'aux mesures déjà appliquées en 2025.

C'est dans ce contexte contraint que s'inscrit le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 de la Ville de Compiègne. Il vise à analyser, au regard des orientations nationales et des contraintes structurelles, les grandes lignes des perspectives financières de la collectivité, à éclairer les évolutions attendues des dépenses et des recettes et à définir une trajectoire budgétaire cohérente, responsable et soutenable.

Forte d'une situation financière saine, et notamment du désendettement qui a pu être réalisé depuis 2020 (en cours de dette de 32,42 M€ au 01/01/2026 contre 38,88 M€ au 01/01/2020), la Ville de Compiègne entend poursuivre une politique budgétaire équilibrée, permettant de reconduire notre effort d'investissement au service des habitants et du cadre de vie de la Commune. Cette volonté s'inscrit également dans un cadre de maîtrise budgétaire et d'endettement qui reste à un niveau inférieur à celui de 2020.

I – ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE, SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET PERSPECTIVES POUR 2026

A – LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE MONDIAL

L'économie mondiale évolue dans un environnement durablement marqué par des incertitudes géopolitiques, financières et commerciales, malgré une résilience relative de l'activité observée au cours des années 2024 et 2025.

Selon les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI), la croissance économique mondiale devrait s'établir autour de 3,0 % en 2025 et 3,1 % en 2026, un rythme inférieur à la moyenne historique de long terme estimée à près de 3,8 %. Cette dynamique modérée reflète les effets persistants des politiques monétaires restrictives, le ralentissement de la demande dans les économies avancées et la fragmentation accrue des échanges mondiaux. L'OCDE estime pour sa part que la croissance mondiale devrait rester proche de 3,0 % en 2026, avec des risques orientés à la baisse liée aux tensions commerciales, aux conflits géopolitiques et aux vulnérabilités financières.

La croissance mondiale demeure hétérogène selon les zones géographiques. Les économies émergentes, en particulier en Asie, continuent d'afficher des rythmes de croissance supérieurs à ceux des pays avancés, tandis que ces derniers sont confrontés à une reprise plus lente, pénalisée par le niveau élevé des taux d'intérêt et par la nécessaire consolidation budgétaire.

Après les pics inflationnistes observés en 2022 et 2023, l'inflation mondiale poursuit sa décrue progressive. D'après le FMI, elle devrait passer d'environ 4,0 % en 2025 à 3,6 % en 2026, sous l'effet de la dissipation des chocs sur les chaînes d'approvisionnement, du recul des prix de l'énergie et du maintien de politiques monétaires restrictives dans les grandes économies. L'OCDE confirme cette trajectoire de désinflation, tout en soulignant la persistance de tensions inflationnistes sous-jacentes dans certains secteurs et pays.

Au niveau européen, les perspectives économiques demeurent prudentes mais relativement stables. La Banque centrale européenne (BCE) anticipe une croissance du PIB de la zone euro de l'ordre de 1,4 % en 2025, avant un léger ralentissement à environ 1,2 % en 2026, traduisant une amélioration progressive de la demande intérieure, partiellement contrebalancée par un environnement extérieur moins porteur. Cette croissance modérée reste exposée aux aléas géopolitiques, à la volatilité des marchés énergétiques et à l'évolution des politiques commerciales internationales.

Sur le front des prix, la BCE prévoit une normalisation progressive de l'inflation dans la zone euro, avec un taux moyen attendu à 2,1 % en 2025, puis 1,9 % en 2026, proche de l'objectif de stabilité des prix fixé à 2 %. Cette évolution résulte principalement de la baisse des prix de l'énergie et de la modération progressive des pressions salariales, même si certains facteurs de rigidité demeurent dans les services.

Dans ce contexte international et européen marqué par une croissance modérée et une inflation en voie de stabilisation, les perspectives économiques pour la France s'inscrivent dans une trajectoire comparable. Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance du produit intérieur brut (PIB) français devrait atteindre environ 1,0 % en 2026, après 0,8 % en 2025, traduisant un redressement progressif de la demande intérieure. Ces estimations corroborent les projections de la Banque de France, qui anticipe une croissance proche de 0,9 % en 2026, dans un contexte de normalisation monétaire progressive et de contraintes budgétaires accrues.

S'agissant de l'inflation, la prévision officielle retenue par le Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi de Finances, et jugée plausible par le Haut Conseil des Finances Publiques, situe l'inflation moyenne en France à environ 1,3 % en 2026. Cette évolution reflète la stabilisation des prix de l'énergie, la dissipation

des effets de base liés aux fortes hausses antérieures et une dynamique salariale plus contenue, bien que des incertitudes subsistent en lien avec l'environnement international.

Ainsi, les perspectives macro-économiques pour 2026 dessinent un scénario de normalisation progressive, caractérisé par une croissance modérée et une inflation maîtrisée, mais dans un environnement toujours fragile. Ce contexte impose une vigilance accrue en matière de finances publiques et constitue un cadre de référence déterminant pour l'élaboration des politiques budgétaires nationales et locales.

B – LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2025 ET PERSPECTIVES POUR 2026

Après le rebond économique observé à la sortie de la crise sanitaire, la situation des finances publiques françaises s'est progressivement dégradée, sous l'effet conjugué d'une croissance plus faible qu'anticipée, du maintien d'un niveau élevé de dépenses publiques et de chocs successifs affectant durablement l'économie. Si l'année 2022 avait laissé entrevoir une amélioration relative des comptes publics, les exercices suivants ont confirmé un décrochage préoccupant de la trajectoire budgétaire.

Dans son rapport public annuel publié le 13 février 2025, consacré à l'état des finances publiques au début de l'année 2025, la Cour des comptes dresse un constat particulièrement préoccupant. Elle souligne que les déséquilibres constatés en 2023 et 2024 continuent de peser lourdement sur l'exercice 2025 et estime que la trajectoire initialement définie dans la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 est désormais largement compromise. La Cour met en évidence un dérapage durable du déficit public, une progression rapide de l'endettement et des hypothèses macro-économiques et budgétaires jugées à plusieurs reprises trop optimistes, dans un contexte marqué par une instabilité politique et institutionnelle persistante.

Cette dégradation se traduit par un niveau élevé du déficit public, supérieur à 5 % du PIB en 2025, et par un endettement public atteignant un niveau historiquement élevé, dépassant désormais 117 % du PIB. Ces résultats placent la France parmi les États membres les plus éloignés des critères du pacte de stabilité et de croissance, alors même que la moyenne de la zone euro demeure sensiblement inférieure, tant en matière de déficit que de dette. Dans ce contexte, l'Union européenne a confirmé l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif, renforçant la pression exercée sur la trajectoire budgétaire nationale.

Face à cette situation, la Cour des comptes souligne l'impératif d'un redressement rapide et crédible des finances publiques, afin de préserver la confiance des partenaires européens et des marchés financiers, mais également de garantir l'équité entre les générations. Elle insiste sur la nécessité d'engager sans délai un effort de réduction du déficit public dès 2025, afin d'amorcer une stabilisation, puis une inflexion de la trajectoire de la dette.

Pour être soutenable et ne pas compromettre la croissance ni la cohésion sociale, cet effort doit, selon la Cour, répondre à trois exigences majeures :

- Crédibilité, en reposant sur des réformes structurelles durables et clairement identifiées, notamment à travers la poursuite et l'approfondissement des revues de dépenses engagées par l'État ;
- Efficacité, en ciblant prioritairement les dépenses les moins pertinentes et en clarifiant la contribution respective des mesures d'économies et, le cas échéant, des hausses de prélèvements obligatoires ;

- Équité, en assurant un partage équilibré de l'effort entre les ménages, les entreprises et les administrations publiques et, au sein de ces dernières, entre l'État, la sécurité sociale et les collectivités territoriales.

La dégradation durable des finances publiques nationales et la nécessité d'un redressement budgétaire rapide se traduisent par une sollicitation accrue du bloc communal, qui regroupe les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Dans un contexte de marges de manœuvre financières réduites pour l'État, les collectivités locales sont de plus en plus mises à contribution pour participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, alors même qu'elles disposent de leviers budgétaires plus contraints et d'une capacité d'ajustement limitée à court terme.

Cette pression s'exerce à la fois sur les recettes et sur les dépenses des communes et intercommunalités. D'une part, les mécanismes de compensation financière mis en place par l'État font l'objet de révisions à la baisse ou de gels, fragilisant la prévisibilité des ressources locales. D'autre part, les collectivités doivent absorber des charges nouvelles ou en augmentation, qu'il s'agisse de l'évolution des cotisations sociales, des coûts de fonctionnement liés à l'inflation passée ou des dépenses nécessaires pour répondre aux enjeux de transition écologique et d'adaptation climatique.

Par ailleurs, le bloc communal est directement concerné par les dispositifs de contribution au redressement des finances publiques, désormais inscrits de manière récurrente dans les lois financières. Ces mécanismes, qu'ils prennent la forme de prélèvements, de fonds de contribution ou de recettes fiscales moindres, affectent directement la capacité d'autofinancement des collectivités et pèsent sur leurs épargnes, pourtant indispensables au maintien d'un niveau d'investissement soutenu.

Cette situation est d'autant plus sensible que, comme indiqué dans l'introduction, les communes et intercommunalités assurent une part prépondérante de l'investissement public local, jouant un rôle structurant pour le développement économique, l'aménagement du territoire et la qualité du cadre de vie des ménages. Toute contrainte supplémentaire sur leurs équilibres financiers est susceptible de se traduire par un ralentissement des projets d'équipement, de rénovation ou de transition écologique, au risque de fragiliser la dynamique territoriale.

Dans ce contexte, l'analyse des orientations budgétaires pour 2026 nécessite une lecture attentive et détaillée des mesures nationales impactant le bloc communal, afin d'en apprécier les effets concrets sur les finances locales, les capacités d'investissement et la trajectoire financière des collectivités. C'est l'objet de la partie suivante, qui présente les principales dispositions du projet de loi de finances et leurs conséquences pour les communes et les intercommunalités.

C – LES PRINCIPALES MESURES DU PLFI 2026 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES (version initiale)

Le Projet de Loi de Finances initial pour 2026, élaborée par le Gouvernement LECORNU et présenté au Parlement avant son rejet, proposait une série de mesures visant à associer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques, compte tenu d'un contexte budgétaire national très contraint. Ces mesures impactent significativement à la fois les ressources et les charges des communes et des intercommunalités.

1) Reconduction et renforcement du DILICO

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO), créé en 2025, devait être reconduit dans le PLF initial 2026 avec un effort encore plus marqué :

- Dotation portée à 2 milliards d'euros, contre 1 milliard en 2025, associant environ 2000 collectivités.
- Contribution calculée selon un indice synthétique intégrant le potentiel fiscal et les revenus par habitant.
- Pour 2025, la contribution au DILICO 1 est restituée automatiquement à 90% en trois tiers sur N+1, N+2 et N+3 afin de lisser l'impact budgétaire.
- Pour 2026, la contribution au DILICO 2 devrait être restitué à 80% par cinquième sur 5 ans mais sous condition du respect de trajectoires d'évolution des dépenses : si l'évolution des dépenses de la catégorie de collectivités considérée dépasse l'évolution du PIB nominal, le reversement peut être réduit ou annulé pour l'année considérée.

Suite à la présentation du nouveau projet de la Loi de Finances par le mécanisme de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, cet effort est supprimé pour les Communes.

2) Réduction des compensations de TFB et de CFE pour les locaux industriels

L'un des points les plus sensibles du PLF 2026 concernait la compensation par l'État des réductions d'impôts de production sur les locaux industriels :

Instituée par la loi de finances pour 2021, cette compensation vise à compenser aux collectivités la réduction de 50 % des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les établissements industriels.

Dans le PLF 2026, cette compensation était réduite de 25 %, soit une minoration d'environ 789 millions d'euros par rapport à la LFI 2025, ramenant le PSR⁵ de compensation à environ 3,5 milliards d'euros.

Cette mesure met fin à une compensation dynamique fondée sur l'évolution des bases, ce qui fragilise les ressources des collectivités concernées.

⁵ Prélèvement Sur Recettes

3) Gel des fractions de TVA reversées aux EPCI

Le PLF 2026 initial reconduit la modification déjà appliquée en 2025 du mode de versement des fractions de TVA aux intercommunalités en compensation de la suppression de la TH et de la CVAE :

- Le produit de TVA est versé en N sur la base de la TVA perçue en N-1, au lieu d'un mode prévisionnel avec régularisation.
- Cette modalité entraîne un gel des flux sans ajustement automatique à la hausse si la TVA augmente qui génère un manque à gagner substantiel estimé à plus de 1,2 milliard d'euros en 2025 et prolongé en 2026 pour les intercommunalités.

4) Modification des modalités d'attribution et de versement du FCTVA

La version initiale du PLF 2026 prévoit une réforme des règles d'attribution du FCTVA qui impacterait fortement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI). Il est prévu :

- Un changement d'assiette des dépenses prises en compte dans le cadre du FCTVA en rendant éligibles les seules dépenses d'investissement, excluant certaines dépenses d'entretien ou de fonctionnement.
- Un décalage du versement pour les EPCI : le FCTVA serait versé en année N+1 au lieu d'un versement qui se fait actuellement en année N, entraînant *une année blanche* pour les intercommunalités.

5) Ajustements des dotations d'investissement

Le projet de loi proposait de réorienter les concours financiers de l'État :

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : augmentation de 150 millions d'euros, financée par des baisses dans d'autres dotations.
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : réduction d'environ 145 millions d'euros, portée à 425 millions d'euros.
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : maintien du niveau de 2025 (1 046 millions d'euros).

6) Fonds d'investissement pour les territoires (FIT)

Le PLF 2026 initial introduit le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) visant à simplifier et concentrer le soutien financier en intégrant les dotations DETR, DSIL et DPV dans un seul dispositif.

Le FIT serait doté d'environ 1,5 milliards en crédits de paiement soit un niveau quasi équivalent à la somme des dotations d'investissement pour 2025 lorsqu'on agrège DETR, DSIL et DPV.

L'objectif consiste à orienter les financements vers des projets structurants liés à l'investissement local : infrastructures, revitalisation rurale, projets urbains, équipements publics, transition écologique...

7) Baisse du Fonds vert

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, constitue depuis 2023 un outil central du soutien de l'État aux collectivités territoriales pour financer leurs projets en matière de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Doté à hauteur de 2,5 milliards en 2024, le Fonds vert avait été fortement réduit en 2025 passant à 1,15 milliard d'euros. Le PLF 2026 initial prévoyait une nouvelle baisse de ce fonds qui serait porté à 650 millions d'euros, limitant fortement les moyens mobilisables pour les investissements climat-écologique locaux.

8) Hausse des cotisations employeur à la CNRACL

Comme déjà prévu, le PLF 2026 initial conforte une augmentation progressive du taux de cotisation vieillesse employeur à la CNRACL qui passe de 34,65 % en 2025 à 37,65 % en 2026 (progression au fil des ans jusqu'à 43,65 % en 2028).

Cette hausse représente une charge supplémentaire d'environ 1,2 milliard d'euros pour les collectivités territoriales.

9) Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La revalorisation automatique des valeurs locatives cadastrales pour 2026 est calculée sur la base de l'IPCH⁶ : en novembre 2025, l'IPCH sur un an s'élève à +0,8 %, conditionnant la revalorisation forfaitaire pour 2026. Pour mémoire, il était de +1,7 % en 2025, +3,9 % en 2024, +7,1 % en 2023, +3,4 % en 2022.

Il convient de rappeler que la revalorisation forfaitaire des bases s'applique à la taxe foncière, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la cotisation foncière des entreprises.

Depuis 2019, cette revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

10) Budgets verts

Le PLF 2026 intègre l'obligation, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, de produire une annexe mesurant l'impact du budget pour la transition écologique au compte administratif ou au compte financier unique. Cette annexe ne concerne que les dépenses d'investissement. Les modalités d'évaluation ont été fixées dans un décret d'application publié le 16 juillet 2024.

Pour 2025 et 2026, l'analyse des dépenses d'investissements réalisées doit porter sur deux axes :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation et prévention des risques naturels

⁶ Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

11) Dette verte

La démarche de dette verte, instaurée de manière facultative en 2024, est maintenue et vise à identifier une part de la dette dédiée à des investissements verts, encourageant l'alignement des stratégies d'endettement avec les objectifs de transition écologique.

D – HYPOTHESES RETENUES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2026 DE LA VILLE DE COMPIEGNE

Les débats relatifs au projet de Loi de Finances pour 2026 ont repris début janvier à l'Assemblée Nationale. En l'absence de Loi de Finances, une Loi spéciale a été votée fin décembre. La Loi de Finances qui sera promulguée se substituera à cette Loi spéciale.

Pour mémoire, en 2025, compte tenu des revendications des élus locaux et de la forte pression parlementaire, le Gouvernement BAYROU avait réduit l'effort demandé aux collectivités territoriales à 2,2 milliards d'euros contre près de 5 milliards d'euros prévus initialement par le gouvernement BARNIER.

Le projet de Loi de Finances 2026 initial prévu par le Gouvernement LECORNU se traduisait concrètement en l'état pour la Ville de Compiègne par :

- Une contribution d'un peu plus de 1 million au DILICO,
- Une perte de compensation de TFB de 0,455 million d'euros au titre des locaux industriels

Face à l'enlisement des débats parlementaires, le gouvernement LECORNU a engagé sa responsabilité devant l'Assemblée Nationale sur une version modifiée du projet de Loi de Finances, conformément à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Le gouvernement LECORNU a engagé sa responsabilité sur le volet recettes de la Loi de Finances le 23 janvier, et sur le volet dépenses le 27 janvier. Des motions de censure ont été présentées mais ces dernières n'ont pas obtenu le nombre de voix pour aboutir.

Ainsi le projet de Loi de Finances est accepté par l'Assemblée Nationale et sera présentée prochainement au Sénat. Cette Loi de Finances reprenant des demandes formulées par le Sénat, il est proposé de retenir dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 de la Ville de Compiègne les hypothèses suivantes :

- Absence de la contribution au DILICO,
- Une perte de compensation de TFB de 0,380 million d'euros au titre des locaux industriels.

Le projet de budget 2026 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 6 mars 2026 tiendra compte des chiffres définitifs de la Loi de Finances 2026 si celle-ci est votée suffisamment tôt. A défaut, les nouveaux éléments seront repris ultérieurement dans le cadre d'une décision modificative.

II – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget de fonctionnement est construit, compte tenu notamment des nouvelles contraintes financières de l'État, dans une forte volonté de maîtrise budgétaire des dépenses, tout en poursuivant, voire en accentuant les efforts d'accompagnement des habitants et en développant une offre de service plus qualitative.

Dans cet esprit, ce projet de DOB prolonge les efforts conduits au niveau social et éducatif avec le maintien des dispositifs de périscolaire (près de 600 enfants et jeunes accompagnés dans les dispositifs municipaux d'aide aux devoirs), la poursuite de la maison des enfants (812 familles inscrites dont 178 nouvelles en 2025) et un programme de réussite éducative (263 enfants suivis en 2025), la transformation de nos cantines avec des repas fabriqués en régie, dans une logique de circuit court (+ de 60% des repas des écoles élémentaires et maternelles seront fournis par nos cuisines pour la fin d'année).

D'autre part, un effort complémentaire sera fait pour les écoles à travers deux dispositifs :

- Une majoration de 15 % des dotations apportées pour les fournitures scolaires dans les écoles,
- La mise en place d'une enveloppe spécifique de 15 000 € pour faciliter les activités culturelles dans les écoles, ceci venant en complément de nombreuses autres mesures, comme la mise en place du 3ème niveau de classe orchestre au collège Malraux, la mise à disposition des conférenciers des musées permettant aux classes de découvrir le musée Vivenel et l'histoire de Compiègne, ...

Par ailleurs, la Ville maintiendra ses efforts pour les subventions aux associations et autres personnes de droit privé au même niveau que les années précédentes, soit près de 3,9 millions d'euros. Ce sont ainsi plus de 215 associations de notre Ville qui sont accompagnées et qui permettent d'apporter aux habitants des services, des moments de convivialité ou de lien social, sans occulter les associations sportives, culturelles, ou de quartier...

Ainsi, le projet de budget 2026 s'équilibre à 67 675 646 € en fonctionnement compte tenu du résultat antérieur reporté de 2025 estimé à 140 733 € (en violet dans le tableau), soit une diminution de 3 M€ par rapport à 2025. Cette diminution s'explique par un taux d'exécution des dépenses d'investissements réalisée en 2025 très important de l'ordre de 90% en privilégiant leur financement sur fonds propres plutôt que par emprunt.

L'excédent cumulé (résultat prévisionnel de l'exercice + résultat antérieur reporté) permet d'effectuer un virement de 2 772 902 € à la section d'investissement (en vert dans le tableau).

BUDGET PREVISIONNEL (CREDITS OUVERTS) - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2024	2025	2026	Chap.	Intitulés	2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	17 056 150	17 053 450	17 410 755	70	Produits des services du domaine	5 389 981	5 476 528	6 019 728
012	Charges de personnel	37 910 000	38 220 535	38 350 000	73	Impôts et taxes	46 177 934	46 694 206	47 200 592
022	Dépenses imprévues	-	-	-	74	Dotations et participations	12 261 928	12 850 779	12 486 945
65	Charges de gestion courante	5 016 940	5 228 345	5 158 259	75	Autres produits de gestion courante	1 241 456	1 324 234	1 588 649
66	Charges financières	931 300	887 500	820 000	76	Produits financiers	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	60 000	42 000	42 000	77	Produits exceptionnels	501 000	-	18 999
68	Dotations aux provisions	10 000	10 000	10 000	78	Reprises aux provisions	6 000	6 000	6 000
014	Atténuations de produits	117 000	227 000	160 000	013	Atténuations de charges	265 000	304 000	189 000
	CHARGES REELLES DE L'EXERCICE	61 101 390	61 668 830	61 951 014		PRODUITS REELS DE L'EXERCICE	65 843 299	66 655 747	67 509 913
042	Opérations d'ordre	3 064 742	2 765 729	2 951 730	042	Opérations d'ordre	24 380	21 399	25 000
	TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	64 166 132	64 434 559	64 902 744		TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE	65 867 679	66 677 146	67 534 913
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	1 733 845	3 146 850	140 733
	TOTAL DES CHARGES	64 166 132	64 434 559	64 902 744		TOTAL DES PRODUITS	67 601 524	69 823 995	67 675 646
023	Résultat cumulé (excédent)	3 435 392	5 389 436	2 772 902	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-
	TOTAL DE LA SECTION	67 601 524	69 823 995	67 675 646		TOTAL DE LA SECTION	67 601 524	69 823 995	67 675 646

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
013	Atténuation de charges	315 000	265 000	304 000	304 000	189 000	-37,83%	-37,83%
70	Produits des services	5 325 927	5 389 981	5 472 528	5 476 528	6 019 728	10,00%	9,92%
73	Impôts et taxes	44 929 205	11 488 115	11 334 140	11 334 140	11 187 475	-1,29%	-1,29%
731	Fiscalité locale		34 689 819	35 519 327	35 360 066	36 013 117	1,39%	1,85%
74	Dotations, subventions et participations	11 853 011	12 261 928	12 107 359	12 850 779	12 486 945	3,14%	-2,83%
75	Autres produits de gestion courante	1 116 847	1 241 456	1 294 234	1 324 234	1 588 649	22,75%	19,97%
76	Produits financiers							
77	Produits spécifiques	787 814				18 999		
78	Reprise de provision	5 000	6 000	6 000	6 000	6 000	0,00%	0,00%
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	81 371	20 380	21 399	21 399	25 000	16,83%	16,83%
Total recettes de fonctionnement (hors report) :		64 414 175	65 362 679	66 058 987	66 677 146	67 534 913	2,23%	1,29%
002	Résultat reporté	1 560 386	1 733 845	3 146 850	3 146 850	140 733	-95,53%	-95,53%
Total recettes de fonctionnement :		65 974 560	67 096 524	69 205 836	69 823 995	67 675 646	-2,21%	-3,08%

Les recettes de l'exercice sont en progression de 1,29% (soit 67,5 M€) par rapport aux crédits ouverts 2025 (qui s'élevaient à 66,7 M€) et 2,23% si l'on compare avec le BP 2025 (voté à 66 M€). Les pourcentages prennent cependant en compte le remboursement des fluides et des prestations d'exploitation du complexe piscine patinoire de Mercières pour un montant de 845 k€ en année pleine. En neutralisant ces remboursements relatifs au complexe, les recettes sont en augmentation de 0,71 % par rapport aux crédits ouverts 2025, à comparer avec l'inflation (IPCH en année pleine) qui était de 0,7 % en 2025 (*source : INSEE Indice des prix à la consommation – résultats définitifs paru le 15/01/2026*).

Il convient d'en détailler les éléments ci-après.

1 – Chapitre 73 – Impôts et taxes

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
73	Impôts et taxes	44 929 205	11 488 115	11 334 140	11 334 140	11 187 475	-1,29%	-1,29%
73211	attribution de compensation	10 409 627	10 409 627	10 248 627	10 248 627	10 101 987	-1,43%	-1,43%
73212	dotations de solidarité communautaire	873 000	873 000	873 000	873 000	870 000	-0,34%	-0,34%
7323 (ancien 7364)	Prélèvement sur produits jeux	170 000	180 000	187 025	187 025	190 000	1,59%	1,59%
73...	Autres impôts et taxes	33 476 578	25 488	25 488	25 488	25 488	0,00%	0,00%
731	Fiscalité locale		34 689 819	35 519 327	35 360 066	36 013 117	1,39%	1,85%
73111	Produits des impositions directes	30 913 578	32 320 527	32 920 928	32 761 667	33 442 117	1,58%	2,08%
73123 (ancien 7381)	Droits mutation	1 700 000	1 230 000	1 600 000	1 600 000	1 700 000	6,25%	6,25%
73141 (ancien 7351)	Taxe sur l'électricité	700 000	950 000	861 399	861 399	730 000	-15,25%	-15,25%
731...	Autre fiscalité locale		189 292	137 000	137 000	141 000	2,92%	2,92%

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases légalement prévu, est de 0,8% pour 2026.

Pour rappel, les revalorisations des années précédentes étaient les suivantes :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Revalorisation (en %)	1,2	0,2	3,4	7,1	3,9	1,7	0,8

L'augmentation des bases fiscales de 0,8% concerne le bâti, le non bâti et les locaux industriels. Les locaux professionnels et les locaux commerciaux ne sont pas concernés par cette revalorisation.

Hormis cette revalorisation, après une baisse de 1% des taux d'imposition communaux en 2023, précédée de 4 années consécutives de gel, une nouvelle année de gel des taux est prévue afin de ne pas alourdir la fiscalité qui pèse sur les ménages.

La revalorisation forfaitaire des bases de 0,8% et l'évolution physique prévisionnelle de 0,7% entraînent une augmentation des contributions directes de + 521 k€ par rapport au budget 2025 soit une progression de +1,58%, supérieure à l'IPCH établi à + 0,7% sur l'année 2025. Cette évolution s'explique par :

Une légère augmentation de 16 K€ des recettes de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) liée à l'augmentation des bases. Cette recette se stabilise suite à une erreur de l'administration fiscale avec un assujettissement à tort de certains administrés en 2023 et 2024.

Une baisse de l'attribution de compensation de - 146 K€ suite au transfert du complexe Piscine Patinoire de Mercières de la Ville de Compiègne à l'ARC depuis le 1^{er} juillet 2025. Il est à noter que l'attribution de compensation baisse de 300k€ en année pleine entre 2024 et 2026 (suite à ce transfert, ainsi qu'au transfert de la compétence ruissellement).

La dotation de solidarité communautaire (DSC) allouée par l'ARC dont les critères ont été revus en 2021 qui s'établit à 870 K€ compte tenu du produit de la taxe sur les paris hippiques dont le montant est reversé avec un an de décalage.

Les droits de mutation estimés à 1,7 M€, ce qui correspond à une augmentation de 100 K€ par rapport au BP 2025. Ces droits sont évalués par rapport au montant réellement perçu lors de l'année 2025.

Le prélèvement sur les produits des jeux est stable par rapport au BP 2025.

Une taxe sur les consommations finales d'électricité (TFCE) prévue à hauteur de 0,73 M€ contre 0.86 M€ en 2025 (0,95 M€ en 2024, 0,7 M€ en 2023) compte tenu de la baisse des tarifs.

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2021 pour être remplacée par la part départementale de taxe foncière. Ne subsiste que la part de taxe d'habitation provenant de l'imposition des résidences secondaires et des logements vacants.

On notera que ces prévisions budgétaires correspondent à des simulations prudentes effectuées à partir des données 2025 dans l'attente des notifications par les services de l'État dans le courant du printemps prochain.

2 – Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
74	Dotations, subventions et participations	11 853 011	12 261 928	12 107 359	12 850 779	12 486 945	3,14%	-2,83%
74111 (ancien 7411)	dont DGF	3 384 822	3 383 381	3 206 320	3 290 820	3 189 734	-0,52%	-3,07%
741123 (ancien 74123)	DSU	2 934 448	3 134 568	3 379 640	3 384 060	3 595 501	6,39%	6,25%
741127 (ancien 74127)	DNP	116 631	104 968	125 962	125 962	151 154	20,00%	20,00%
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	915 917	1 077 124	835 294	845 294	892 009	6,79%	5,53%
7473	Participation CD60	16 500	60 295	15 500	15 500	28 500	83,87%	83,87%
74751	Remboursements ARC	11 500		8 000	468 000	8 000	0,00%	-98,29%
747888 (ancien 7478)	Autres organismes (CAF)	1 995 682	1 888 200	2 023 700	2 023 700	1 980 092	-2,15%	-2,15%
74833 (ancien 74834)	Etat - compensation établissements industriels	2 199 387	2 340 923	2 332 124	2 516 624	2 461 712	5,56%	-2,18%
74...	Autres dotations, subv..	278 124	272 469	180 819	180 819	180 243	-0,32%	-0,32%

L'ensemble des dotations, subventions et participations est en baisse de 2,83% par rapport aux crédits ouverts 2025, sachant qu'en parallèle l'inflation était de 0,7 % en 2025.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** devrait baisser en 2026 par rapport au montant perçu en 2025 de 101 k€, malgré la stabilité de la population DGF. Ceci poursuit la baisse déjà constatée les années antérieures.

	2023	2024	2025	2026	Ecart 2026/2025
Population municipale	40 453	40 394	40 808	40 761	- 47
Population comptée à part	1 017	1 024	1 017	1 013	- 4
Population INSEE totale	41 470	41 418	41 825	41 774	- 51
Résidences secondaires	345	368	345	397	52
Population DGF	41 815	41 786	42 170	42 171	1

NB : les données 2026 concernant les résidences secondaires n'étant pas communiquées à ce jour, il a été retenu l'hypothèse prudente du nombre de résidences secondaires de 2022, dont les données ont été publiées en septembre 2025.

La **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** devrait être en progression de 6,25% soit + 211€.

La **Dotation Nationale de Péréquation** devrait progresser de 25 k€.

Les **Autres Participations de l'État** devraient augmentées de 46 k€.

Une baisse de la participation de la **Caisse d'Allocations Familiales** est inscrite afin de correspondre aux dépenses prévues pour les crèches.

La **compensation de la taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux industriels** devrait générer une perte estimée à 380 k€. Le compte 74833 affiche donc une recette en baisse de 2.18 % par rapport aux crédits ouverts 2025.

Le **remboursement des fluides du complexe piscine patinoire de Mercières par l'ARC** a été prévu au chapitre 70 afin de respecter les règles comptables relatives aux flux croisés, en lieu et place du chapitre 74.

3 – Chapitre 70 – Produits des services

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
70	Produits des services	5 325 927	5 389 981	5 472 528	5 476 528	6 019 728	10,00%	9,92%
70321	dont droits de stationnement et location voie publique	181 000	339 600	365 400	365 400	367 132	-0,56%	-0,56%
70323	Red. Occup. Domaine public	520 000	180 000	189 000	189 000	75 000	-96,53%	-96,53%
70383	Redevance stationnement	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	0,00%	0,00%
70384	Forfait post stationnement	300 000	270 000	290 000	290 000	290 000	0,00%	0,00%
70388	Autres redevances diverses	81 000	74 500	75 875	75 875	75 615	-0,34%	-0,34%
7062	Redev. culturelles	250 900	267 289	256 960	256 960	292 280	13,75%	13,75%
70631	redev. Sportif	495 600	482 500	245 800	245 800	26 800	-89,10%	-89,10%
70632	redev. Loisirs	197 000	197 000	217 000	217 000	217 000	0,00%	0,00%
7066	redev. Sociale	384 000	439 000	427 000	427 000	451 500	5,74%	5,74%
7067	redev. Péricolaire	1 061 000	1 007 000	1 028 000	1 028 000	1 046 652	1,81%	1,81%
70843	MAD personnel facturée au CCAS			491 250	491 250	507 798	3,37%	3,37%
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	130 000	192 000	199 100	199 100	360 000	80,81%	80,81%
70848	MAD personnel - Autres organismes	360 000	535 970	553 000	553 000	510 800	-7,63%	-7,63%
70873	Remb. frais CCAS	240 000	325 000					
70876	Remb frais ARC	350 000	344 422	400 000	400 000	1 086 000	171,50%	171,50%
70...	Autres pdts services	275 427	235 700	234 143	238 143	213 152	-8,97%	-10,49%

Le montant de ce chapitre totalise 6 M€ en augmentation de 9,92% par rapport aux crédits ouverts 2025, et en progression de 10% par rapport au BP 2025. En neutralisant le coût des fluides et des prestations d'exploitation du complexe piscine patinoire de Mercières, l'augmentation est de 2,89 % par rapport aux crédits ouverts 2025.

Cette progression s'explique par :

- Une augmentation des redevances culturelles (7062) est prévue en raison de la réouverture du musée de la figurine.
- Une augmentation des redevances sociales (redevance des crèches, compte 7066) est prévue au budget primitif afin de correspondre à la tendance des recettes réellement perçues en 2025.
- La mise à disposition de personnel à l'ARC (70846) est en augmentation afin de correspondre aux estimations de mise à disposition pour l'année 2026.
- Le remboursement des fluides (70876) du complexe piscine patinoire de Mercières par l'ARC est estimé à 845 K€. Ce remboursement sera effectif jusqu'à la fin des contrats en cours, soit jusqu'en 2026. Cette recette avait été comptabilisée au chapitre 74 en 2025 pour un remboursement des fluides à partir du 01/07/2025. Le compte est modifié afin de respecter les règles comptables des flux croisés.

4 – Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Le chapitre 75 Autres produits de gestion courante connaît une augmentation par rapport au BP 2025 de 22,75%. Cette augmentation est liée à l'actualisation des loyers payés par l'ARC.

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
011	Charges à caractère général	16 281 781	17 056 150	16 577 730	17 053 450	17 410 755	5,02%	2,10%
012	Charges de personnel	37 331 594	37 910 000	38 260 535	38 220 535	38 350 000	0,23%	0,34%
014	Atténuation de produits	121 000	117 000	117 000	227 000	160 000	36,75%	-29,52%
022	Dépenses imprévues							
65	Autres charges de gestion courante	4 236 218	5 016 940	5 111 345	5 228 345	5 158 259	0,92%	-1,34%
66	Charges financières	876 500	931 300	942 500	887 500	820 000	-13,00%	-7,61%
67	Charges exceptionnelles	424 229	60 000	42 000	42 000	42 000	0,00%	0,00%
68	Dotations aux provisions		10 000	10 000	10 000	10 000	0,00%	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement		59 271 322	61 101 390	61 061 110	61 668 830	61 951 014	1,46%	0,46%
023	Virement à la section d'investissement	3 752 039	3 435 392	5 378 997	5 389 436	2 772 902	-48,45%	-48,55%
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 951 199	2 559 742	2 765 729	2 765 729	2 951 730	6,73%	6,73%
Total dépenses de fonctionnement		65 974 560	67 096 524	69 205 836	69 823 995	67 675 646	-2,21%	-3,08%

Les dépenses réelles évaluées pour 2026 hors virement à la section d'investissement et opération d'ordre sont en hausse de 890 k€ (+1,46%) soit 61 M€ en BP 2025 et en progression de 280 k€ (+0,46%) soit 61,7 M€ en crédits ouverts 2025, contre 61,95 M€ en Orientations Budgétaires 2026.

La progression des dépenses est principalement caractérisée par un poste :

Une augmentation apparente des charges à caractère général avec le paiement des fluides et des prestations d'exploitation du complexe piscine patinoire de Mercières, compensée par des recettes équivalentes. Les fluides et les prestations d'exploitation n'avaient pas été prévus au BP 2025, alors qu'ils avaient été intégrés via une décision modificative pour un semestre dans le cadre du transfert du site au 1^{er} juillet 2025. Il est précisé que ces contrats seront repris par l'ARC à la fin de l'année 2026. Ce transfert impacte à la fois les charges à caractère général et les charges de personnel.

1 – Chapitre 011- Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
011	Charges à caractère général	16 281 781	17 056 150	16 577 730	17 053 450	17 410 755	5,02%	2,10%
6042	dont prestations	1 109 064	1 169 780	1 020 900	1 215 548	910 820	-10,78%	-25,07%
6061	fluides	5 030 671	5 072 000	4 110 000	4 442 686	4 500 500	9,50%	1,30%
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	2 276 854	2 211 614	2 520 908	2 491 338	2 668 789	5,87%	7,12%
611	contrat prest. service	371 068	393 740	391 100	416 154	486 300	24,34%	16,86%
613 et 614	locations et charges locatives	911 743	1 047 200	920 050	954 319	982 190	6,75%	2,92%
615	entretien et réparation	2 906 648	3 186 462	3 342 304	3 046 026	3 188 133	-4,61%	4,67%
623	communication, relations publiques	764 446	983 531	1 045 110	1 023 421	1 076 868	3,04%	5,22%
011..	Autres dépenses	2 911 286	2 991 824	3 227 358	3 463 959	3 597 155	11,46%	3,85%

Les charges à caractère général augmentent globalement de 2,10 % soit + 357 k€ en crédits ouverts et 5,02% par rapport au BP 2025.

Cette augmentation s'explique notamment par les 845 K€ de fluides et prestations d'exploitation (entretien, maintenance) du complexe piscine patinoire de Mercières toujours pris en charge par la Ville mais refacturés à l'ARC jusqu'à la fin des contrats en cours (fin 2026). Hormis les fluides, toutes les autres charges relatives

au fonctionnement du Complexe Mercières (maintenance, entretien, matériel, analyses, assurance...) sont directement prises en charge par l'ARC.

Ainsi, par rapport à l'inflation, qui était de 0,7 % en 2025, et hors fluides et prestations d'exploitation pour le complexe piscine patinoire de Mercières, les charges à caractère général diminuent de 0,16 %.

2 – Chapitre 012 – Charges de personnel

Le Glissement vieillesse technicité, les mouvements de personnel notamment l'effet en année pleine du transfert des agents piscine patinoire, la mise en place de la participation à la mutuelle et la hausse des cotisations patronales CNRACL (+ 375 k€), conduisent à prévoir un budget de 38,35 M€ contre 38,26 M€ au BP 2025.

Structure des effectifs

Le tableau qui présente la structure des effectifs au 31/12/2025 pour le budget principal figure ci-dessous :

Filière administrative	111
Catégorie A	16
Administrateur général	1
Attaché	10
Attaché HCl	2
Attaché Pal	3
Catégorie B	32
Rédacteur	18
Rédacteur Pal 1Cl	9
Rédacteur Pal 2Cl	5
Catégorie C	63
Adjt adm	19
Adjt adm Pal 1Cl	31
Adjt adm Pal 2Cl	13
Filière animation	36
Catégorie B	8
Animateur	7
Animateur Pal 1Cl	1
Catégorie C	28
Adjt ter anim 2Cl (anc)	4
Adjt ter anim Pal 1Cl	6
Adjt ter anim Pal 2Cl	5
Adjt ter animation	13
Filière culturelle	82
Catégorie A	23
Attaché conserv patr	2
Bibliothécaire	7
Conserv patr (Promo)	1
Prof ens art CIN	6
Prof ens art HCl	7
Catégorie B	43
Assist conserv	7
Assist conserv Pal 1Cl	3
Assist conserv Pal 2Cl	2
Assist ens art	14
Assist ens art Pal 1Cl	11
Assist ens art Pal 2Cl	6
Catégorie C	16
Adjt ter patr Pal 1Cl	7
Adjt ter patr Pal 2Cl	4
Adjt ter patrimoine	5
Filière médico-sociale	27
Catégorie A	5
Puér	2
Puér HCl	3
Catégorie B	22
Auxiliaire puér CI N	12
Auxiliaire puér CI Sup	10

Filière Sécurité (Police Municipale)	32
Catégorie B	2
Chef service PM	2
Catégorie C	30
Brigadier	2
Brigadier-chef Pal	23
Chef PM	1
Gardien-brigadier	4
Filière Sociale	22
Catégorie A	10
Educateur j enfant CIEx	6
Educateur Jeunes Enfants	4
Catégorie B	3
Monit-ed interv Fam	2
Monit-ed interv Fam Pal	1
Catégorie C	9
Agent social	2
Agent social Pal 1Cl	3
ATSEM Pal 1Cl	4
Filière sportive	3
Catégorie A	1
Conseiller APS	1
Catégorie B	1
Educateur APS	1
Catégorie C	1
Opérateur APS Pal	1
Filière technique	373
Catégorie A	8
Ingénieur	2
Ingénieur en chef HCl	1
Ingénieur HCl	2
Ingénieur Pal	3
Catégorie B	11
Technicien	6
Technicien Pal 1Cl	2
Technicien Pal 2Cl	3
Catégorie C	354
Adjt tech	173
Adjt tech Pal 1Cl	18
Adjt tech Pal 2Cl	43
Agent maîtrise	64
Agent maîtrise Pal	56
Sans filière	18
Sans categorie	18
Apprenti	11
CAE / CUI	2
Collaborateur de cabinet	1
Contrat Adulte Relais	4
Total général	704

Éléments sur les dépenses de personnel

- Les principales dépenses de la masse salariale 2025 se décomposent de la manière suivante :

Traitement (titulaires, contractuels et vacataires)	57,45%
Régime indemnitaire	8,52%
NBI	0,73%
SFT	0,64%
Heures supplémentaires	2,05%
Astreintes	0,33%
Prestations sociales	0,45%
Charges patronales	29,83%

- Heures supplémentaires et complémentaires

Année	Nombre d'heures	Montant
2022	29 519	720 907 €
2023	25 943	654 774 €
2024	31 616	794 000 €
2025	28 848	710 686 €

- Avantages en nature

Nature de l'avantage	2022		2023		2024		2025	
	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant
véhicule	0	0	0	0	0	0	0	0
logement	13	33 221 €	13	29 907 €	12	26 134 €	13	26 647 €
Repas des encadrants des cantines	239	90 250€	359	123 586 €	359	128 139 €	256	125 852 €

Durée effective du travail

- Durée légale du temps de travail

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

À la Ville de Compiègne, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- 35h30 par semaine, soit un horaire quotidien de 7h et 6mn
- 37h30 par semaine avec la possibilité de prendre 12 jours de RTT
- 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

Choix	a	b	c
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT	-0	-12	-20
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1
= nombre de jours travaillés	226	214	206
Temps de travail quotidien	7h06mn	7h30mn	7h48mn
Temps de travail annuel	1.605h	1.605h	1.607h

Évolution prévisible des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont atteint 37,76 M€ en 2025.

La prévision pour 2026 s'élève à 38,35M€, soit 1,5 % de plus que le BP 2025.

Le Glissement Vieillesse Technicité ainsi que la hausse de la cotisation patronale CNRACL de 3 points, et les mouvements de personnel, notamment le transfert des agents du Complexe piscine-patinoire impactent le budget 2026. L'augmentation des cotisations des collectivités à la CNRACL doit se poursuivre jusqu'en 2028 à raison de +3 points par an soit 12 points au total équivalent à une augmentation de 37,9% par rapport à 2024. A cela s'ajoute la participation obligatoire aux mutuelles en 2026.

La mise en place de la participation à la mutuelle pour les agents de la ville prendra effet au 1^{er} janvier 2026 avec une participation mensuelle minimale à 30€, plafonnée à 50€ pour tout agent ayant souscrit à un contrat de mutuelle labélisé.

Enfin, des modifications de garanties entraînent une baisse de la cotisation annuelle pour l'assurance statutaire de -263 k€. Cette diminution des garanties entraîne également une baisse de recettes en contrepartie, de l'ordre de 115 k€.

Démarche de GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

La ville conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

La collectivité porte une attention particulière sur les thématiques suivantes :

- La prévention de la santé au travail : assurer la continuité des formations liées aux gestes et postures à destination du personnel technique et de la petite enfance afin de lutter contre l'usure professionnelle de certains métiers.
- Le développement d'une culture managériale commune : la collectivité organise des formations portant sur les fondamentaux du management à destination du personnel encadrant des équipes. Il s'agit ainsi d'optimiser le fonctionnement de la collectivité (travail en mode projets, développement de la transversalité, mutualisation des services, etc...) dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.
- Favoriser l'accès à la formation des agents par le biais de la mise en place de formations en intra-collectivité.

Démarche de mutualisation

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale. Actuellement, il existe 38 postes mutualisés au sein de la Ville.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG, DCSI, Centre de Supervision Intercommunal (CSI) et archives.

En 2022, le Conseil municipal a voté la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel du service évènementiel de la Ville vers l'ARC et en 2023, la mise à disposition des Directeurs de la Culture et des Sports.

Le processus s'est étendu en 2025 avec la mise à disposition des agents de la piscine patinoire de l'ARC vers la Ville pour le fonctionnement de la piscine de Huy.

Le Conseil Municipal a délibéré le 12 décembre 2025 pour actualiser le schéma de mutualisation existant et l'étendre à des postes travaillant pour le compte de l'autre collectivité.

3 – Chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre comporte des dégrèvements relatifs à la taxe d'habitation sur les locaux vacants. Comme pour l'année 2025, la Ville de Compiègne ne participerait pas au DILICO, à la lecture du dernier projet de la Loi de Finances.

4 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
65	Autres charges de gestion courante	4 236 218	5 016 940	5 111 345	5 228 345	5 158 259	0,92%	-1,34%
657363	Sub. CCAS	265 000	265 000	470 000	470 000	470 000	0,00%	0,00%
65748	Sub. aux associations et autres personnes de droit privé	3 405 379	3 945 772	3 874 677	3 985 974	3 937 398	1,62%	-1,22%
65..	Autres char gest. cour.	565 839	806 168	766 668	772 371	750 861	-2,06%	-2,78%

Ce chapitre est en baisse de 1,34% par rapport aux crédits ouverts 2025 mais en hausse de 0,92% par rapport au BP 2025.

A noter que le projet de budget 2026 maintient une subvention équivalente à l'année 2025 pour le CCAS. De plus, en dépit de la conjoncture, la Ville continue de soutenir de manière stable et soutenue les associations et autres personnes de droit privé avec une enveloppe substantielle de plus de 3,9 millions d'€.

5 – Chapitre 66 – Charges financières

Les échéances de la dette représentent une dépense de 820 k€. Ce chapitre est en baisse de 7,61% par rapport aux crédits ouverts 2025 compte tenu de l'évolution du capital restant dû et des taux d'intérêt.

6 – Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement

S'agissant du chapitre 67, depuis 2023, seules les annulations de titre sur exercice antérieur restent sur ce chapitre.

C – EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE

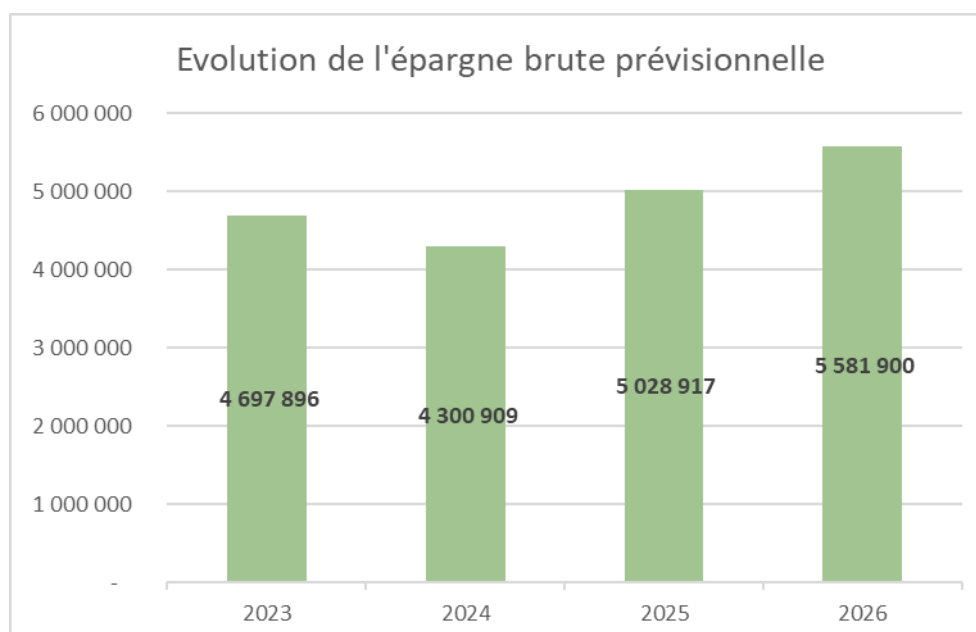
La Capacité d'Autofinancement annuelle propre de la Ville réside dans son aptitude à dégager une épargne par l'optimisation de ses recettes et une maîtrise de ses charges de fonctionnement.

L'épargne brute se calcule par différence entre les recettes et les charges réelles de fonctionnement en excluant les éléments exceptionnels et les opérations d'ordre (amortissements).

Autofinancement de l'exercice	2023	2024	2025	2026
Produits réels de l'exercice	63 544 989	65 342 299	66 655 747	67 490 914
Charges réelles de l'exercice	58 847 093	61 041 390	61 626 830	61 909 014
Autofinancement brut	4 697 896	4 300 909	5 028 917	5 581 900

L'épargne prévisionnelle brute de 2026 est en progression de 550 k€ par rapport à 2025, soit + 11 %.

Il est à noter que l'épargne réelle dégagée à la clôture de l'exercice est toujours nettement supérieure aux prévisions en vertu du principe de prudence appliqué lors de la préparation du budget pour l'évaluation des recettes et des charges.



D – TABLEAU DES EQUILIBRES BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement s'accompagne de la poursuite des efforts proposés en investissement. Le montant des investissements programmés s'établit à près de 19 millions d'euros, soit une somme légèrement supérieure à 2025, et très sensiblement plus importante que les années antérieures.

Au-delà de la poursuite des investissements déjà lancés, Gymnase Pompidou, école Faroux, musée de la Figurine, requalification du boulevard des États-Unis, ..., ce programme intègre des investissements significatifs sur la piscine de Huy, la mise en œuvre d'une première phase de travaux pour adapter les écoles aux pics de chaleur, des investissements significatifs en terme d'économie d'énergie (éclairage par led, changement de chaudières, ...).

Il prend en compte également le démarrage des travaux de deux équipements : la création de la crèche multi-accueil de la Victoire et la couverture de deux cours de tennis.

Ces investissements sont complétés par d'importants travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux (rue Charmolue, boulevard Gambetta/État-Unis, piétonnisation de la rue de l'Étoile, ...).

BUDGET PREVISIONNEL (CREDITS OUVERTS) - SECTION D'INVESTISSEMENT									
ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2024	2025	2 026	Chap.	Intitulés	2024	2025	2026
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	3 435 392	5 389 436	2 772 902
10222	FCTVA	-	-	-	10222	FCTVA	1 200 000	1 880 000	2 708 387
10226	Taxe d'aménagement	100 000	100 000	-	10226	Taxe d'aménagement	1 190 000	400 000	300 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 314 991	4 284 785	7 416 689
13	Subventions d'investissement	-	-	-	13	Subventions d'investissement	3 394 031	6 890 325	5 549 366
16	Emprunts et dettes assimilées	4 659 400	4 807 000	4 720 000	16	Emprunts et dettes assimilées	5 754 688	6 543 646	9 470 010
20	Immobilisations incorporelles	1 290 195	533 774	955 227	20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	951 329	1 220 887	918 581	204	Subventions d'équipements versées	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	1 442 704	1 914 949	6 739 773	21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	10 446 845	15 771 128	10 453 640	23	Immobilisations en cours	-	-	-
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	7 000	7 000	7 000	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	7 000	7 000	7 000
020	Dépenses imprévues	-	-	-	024	Produits cessions d'immobilisations	876 000	500 000	59 825
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	18 897 473	24 354 738	23 794 221		RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	20 172 102	25 895 194	28 284 180
040	Quote-part des subventions	24 380	21 399	25 000	040	Opérations d'ordre	3 064 742	2 765 729	2 951 730
041	Opérations patrimoniales	325 000	250 000	350 000	041	Opérations patrimoniales	325 000	250 000	350 000
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	19 246 853	24 626 137	24 169 221		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	23 561 844	28 910 923	31 585 910
001	Résultat antérieur reporté (N-1)	1 719 201	5 181 592	6 688 634	001	Résultat antérieur reporté (N-1)	-	-	-
	Dépenses reportées de N-1	5 810 823	5 475 547	6 062 220		Recettes reportées de N-1	3 215 032	6 372 353	5 334 165
1068	Variation des réserves				1068	Variation des réserves			
	TOTAL DE LA SECTION	26 776 876	35 283 276	36 920 076		TOTAL DE LA SECTION	26 776 877	35 283 276	36 920 076
	TOTAL DU BUDGET	94 378 401	105 107 271	104 595 721		TOTAL DU BUDGET	94 378 401	105 107 271	104 595 721

Le projet de budget 2026 pour la Ville s'équilibre par un emprunt prévisionnel de **9,5 M€** contre **11,3 M€** en 2025 (4,8 M€ de restes à réaliser et 6,5 M€ de recettes nouvelles), 7,85 M€ en 2024, 7,36 M€ en 2023 compte tenu :

- Du virement de section de **2,8 M€** (en vert dans le tableau) composé notamment du résultat reporté en fonctionnement soit 140 k€ de 2025, contre 3,15 M€ de 2024 soit une baisse de 2,6 M€ qui s'explique par une augmentation des dépenses d'investissements et une utilisation des fonds propres de la Ville.
- D'un excédent d'investissement capitalisé de **7,4 M€** (en orange dans le tableau), 4,3 M€ en 2025 et 4,3 M€ en 2024
- D'un résultat d'investissement antérieur reporté (001) de 6,69 M€ (5,18 M€ en 2025)
- De 6,1 M€ de dépenses d'investissements reportées de 2025 sur 2026,
- De 5,33 M€ de recettes d'investissements reportées de 2025 sur 2026.

E - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
10	Dotations et fds propres	9 626 819	6 704 991	6 564 785	6 564 785	10 425 077	58,80%	58,80%
13	Subventions d'investissement	5 024 432	4 505 175	6 529 397	8 462 679	5 549 366	-15,01%	-34,43%
16	Recours à l'emprunt	7 360 194	7 854 688	6 543 646	11 343 646	9 470 010	44,72%	-16,52%
20-23-27	Autres recettes d'équipement							
024	Pdts de cessions	39 186	1 377 000	500 000	500 000	59 825	-88,04%	-88,04%
454201	Opérations pour compte de tiers	8 860	10 888	7 000	7 000	7 000	0,00%	0,00%
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	3 752 039	3 435 392	5 378 997	5 389 436	2 772 902	-48,45%	-48,55%
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 951 199	2 559 742	2 765 729	2 765 729	2 951 730	6,73%	6,73%
041	Opérations patrimoniales	784 142	325 000	250 000	250 000	350 000	40,00%	40,00%
Total recettes d'investissement :		29 546 872	26 772 876	28 539 556	35 283 276	31 585 910	10,67%	-10,48%
-	Restes à réaliser (RAR)			6 372 353		5 334 165	-16,29%	
Total recettes d'investissement yc RAR :		29 546 872	26 772 876	34 911 909	35 283 276	36 920 076	5,75%	4,64%

Les recettes d'investissement devraient atteindre 36,9 M€ dont 5,7 M€ d'autofinancement (chapitre 021 et 040) et 5,3 M€ de restes à réaliser. Ces derniers comportent exclusivement des subventions, alors que l'année 2025 comportait le report d'un emprunt de 4,8 M€.

Il est à noter que les produits de cession sont inscrits en recette d'investissement (chapitre 024) au Budget et comptabilisés en recettes de fonctionnement (chapitre 77) au Compte Administratif.

1 – Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
10	Dotations et fds propres	9 626 819	6 704 991	6 564 785	6 564 785	10 425 077	58,80%	58,80%
10222	dont FCTVA	1 844 982	1 200 000	1 880 000	1 880 000	2 708 387	44,06%	44,06%
10226	Taxe aménagement	450 000	1 190 000	400 000	400 000	300 000	-25,00%	-25,00%
1068	Excédent de fct. capitalisé	7 331 837	4 314 991	4 284 785	4 284 785	7 416 689	73,09%	73,09%

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part du résultat de fonctionnement affectée obligatoirement à l'investissement. Ce montant sera confirmé à la clôture de l'exercice 2025 et il est évalué à 7,4 M€.

Le FCTVA est évalué à environ 2,7 M€ compte tenu des dépenses d'investissement réalisées en 2025 (le FCTVA étant versé l'année suivant la dépense).

2 – Chapitre 13 – Subventions

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
13	Subventions d'investissement	5 024 432	4 505 175	6 529 397	8 462 679	5 549 366	-15,01%	-34,43%
131/2	dont subventions	3 562 290	3 489 575	5 932 221	7 739 103	5 062 616	-14,66%	-34,58%
1345 (ancien 1342)	Amendes de police	350 000	486 217	450 000	360 500	360 000	-20,00%	-0,14%
13..	Autres dont DSIL	1 112 142	529 383	147 176	363 076	126 750	-13,88%	-65,09%

Les subventions des différents partenaires (État, Région des Hauts de France, Département de l'Oise, l'ARC) totaliseraient plus de 5 M€ auxquels s'ajoutent 5,3 M€ de restes à réaliser soit 10,3 M€, contre 7,4 M€ en 2025, 4,2 M€ en 2024, 4,8 M€ en 2023 et 6,6 M€ en 2022.

Ces subventions résultent des travaux réalisés dans le cadre de l'ANRU (Faroux, Centre de Rencontre de la Victoire) et de la revalorisation des projets à même de bénéficier de fonds européens comme le gymnase Pompidou ou le Musée de la Figurine.

Il convient de préciser que seules les subventions notifiées sont inscrites au budget primitif. La Ville s'attache à mobiliser l'intégralité des subventions dont ses projets seraient éligibles.

3 – Chapitre 16 – Emprunts

Emprunts	2023	2024	2025	2026	Variation Crédits Ouverts à BP en %
Inscriptions nouvelles	7 360 194	5 754 688	6 543 646	9 470 010	/
Restes à réaliser	-	2 100 000	4 800 000	-	/
Montant voté	7 360 194	7 854 688	11 343 646	9 470 010	-16,52%

En lien avec le programme des investissements, **l'emprunt d'équilibre pour 2026 devrait être de 9,5 M€.**

En 2025, l'emprunt nouveau indiquait 6,5 M€ mais il doit être cumulé avec l'emprunt inscrit en reste à réaliser de 4,8 M€, soit un total sur l'exercice 2025 de 11,3 M€. L'emprunt d'équilibre 2026 est donc en baisse d'environ 1,9 M€ par rapport à 2025.

Le montant de cette section est lié au programme d'investissement soutenu.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 est de 32,3 M€ soit une dette par habitant de 775 €, pour une moyenne nationale de 986 € pour les communes de même strate (source : comptes des communes 2024).

La capacité de désendettement est de 5,80 années (7,01 en 2022, 7,24 en 2023, 7,39 en 2024 et 5,84 en 2025), conformément au PPI.

Dans l'hypothèse d'un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 80%, le volume d'emprunt à consolider sur 2026 serait de l'ordre de 7,6 M€ soit un capital restant dû (CRD) au 31/12/2026 d'environ 35,5 M€. Ce CRD serait inférieur d'environ 6,2 M€ par rapport au CRD de début 2019.

F – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
10/13	Remb. Subventions /dotations	4 16 227	100 000	100 000	100 000		-100,00%	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 984 400	4 659 400	4 752 000	4 807 000	4 720 000	-0,67%	-1,81%
	Dépenses d'équipement	17 619 532	19 941 896	19 124 371	24 916 285	19 067 221	-0,30%	-23,47%
26/27	Immob. Financières							
454101	Opérations pour compte de tiers	8 860	7 000	7 000	7 000	7 000	0,00%	0,00%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	81 371	20 380	21 399	21 399	25 000	16,83%	16,83%
041	Opérations patrimoniales	784 142	325 000	250 000	250 000	350 000	40,00%	40,00%
Total dépenses d'investissement (hors 001) :		23 894 532	25 053 676	24 254 770	30 101 684	24 169 221	-0,35%	-19,71%
-	Restes à réaliser (RAR)			5 475 547		6 062 220	10,71%	
Total dépenses d'investissement (hors 001) :		23 894 532	25 053 676	29 730 317	30 101 684	30 231 441	1,69%	0,43%
	Résultat exercice	5 652 339	1 719 201	4 284 785	5 181 592	7 416 689	73,09%	43,14%
001	Solde N-1	5 652 339	1 719 201	5 181 592	5 181 592	6 688 634	29,08%	29,08%
Total dépenses d'investissement :		29 546 872	26 772 876	34 911 909	35 283 276	36 920 076	5,75%	4,64%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 36,9 M€ dont 6,7 M€ de résultat reporté (001) et 6,1 M€ de restes à réaliser.

Les restes à réaliser correspondent à l'ensemble des dépenses engagées sur l'année 2025 mais non facturées sur cet exercice et sont donc reportés sur l'exercice 2026.

Le résultat reporté (001) correspond au résultat de la section d'investissement qui est reporté sur l'année suivante.

Pour mémoire, les restes à réaliser des années précédentes sont intégrés dans les crédits ouverts.

1 – Chapitre 16 – Emprunts

Un montant de 4,7 M€ est prévu pour rembourser les échéances en capital de la dette existante.

2 – Chapitres 20 à 23 – Dépenses d'équipements

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Variation BP à BP en %	Variation Crédits Ouverts à BP en %
	Dépenses d'équipement	17 619 532	19 941 896	19 124 371	24 916 285	19 067 221	-0,30%	-23,47%
20	dont Immob. incorporelles	1 128 515	1 599 395	636 325	1 006 902	955 227	50,12%	-5,13%
204	Subventions d'équipement versées	594 454	1 001 329	1 170 887	1 297 887	918 581	-21,55%	-29,22%
21	Immobilisations corporelles	2 794 355	2 153 294	1 635 095	2 391 859	6 739 773	312,19%	181,78%
23	Immobilisations en cours	13 102 209	15 187 877	15 682 064	20 219 636	10 453 640	-33,34%	-48,30%

Le programme des dépenses d'équipements atteindra plus de 19 M€ hors reports (dont 0,92 M€ de subventions d'équipements versées), auquel s'ajoute les 6,1 M€ de restes à réalisés pour un total de 25,2 M€ contre 24,6 M€ en 2025 et 19,5 M€ en 2024.

Les dépenses d'équipements prévues dans le cadre du projet de budget 2026 sont plus importantes que les orientations prises lors de l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissements 2024 – 2027 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2024 compte tenu du rééchelonnement des projets en fonction de l'avancée des travaux et de l'évolution de leurs coûts, soit près de 3,2 M€ supplémentaires pour les dépenses nouvelles, ou 4 M€ y compris restes à réaliser.

On peut d'ores et déjà lister les principaux investissements suivants en distinguant les dépenses récurrentes et les dépenses consacrées aux projets.

Dépenses récurrentes de plus de 60 000 € visant à entretenir le patrimoine et les équipements afin de maintenir un service public efficient :

Entretien voirie et espaces extérieurs	Montant € TTC	Commentaire
VOIRIE	998 845,00	Travaux d'entretien des voiries, trottoirs et parking, bornes amovibles, bornes incendie, bac à verre ...
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	502 000,00	Mobiliers urbains, entretien des fontaines, plantations d'arbres et d'arbustes, travaux dans les cimetières, aménagement des espaces verts, acquisition de matériels ...
ECLAIRAGE PUBLIC	105 000,00	Rénovation signalisation et éclairage public
AIRES DE JEUX	132 000,00	Squares des Acacias et Colonel Sutterlin
AMENAGEMENT CYCLABLE	90 000,00	Réfection et renforcement des liaisons piétonnes et cyclistes
<i>sous total voirie</i>	<i>1 827 845,00</i>	
Entretien matériels	Montant € TTC	Commentaire
MATÉRIEL INFORMATIQUE	265 400,00	renouvellement de matériels et de licences
ANIMATION CULTURE ET SPORT	723 585,00	Achat matériels et mobiliers dans le cadre de l'animation de la culture et du sport dont les bibliothèques, les musées, les théâtres, les stades et gymnases, la restauration de documents patrimoniaux, du mobilier, du matériel technique...
MATERIELS DE TRANSPORT	200 000,00	Remplacement de véhicules techniques (type Master) avec passage de moteur thermique en électrique, renouvellement du parc ancien
VIDÉOPROTECTION	182 600,00	
POLITIQUE DE LA VILLE	104 248,00	Garage solidaire, achat de mobilier pour le pôle jeunesse et le centre Jean Moulin, vélo électrique...
CABLAGE INFORMATIQUE	72 100,00	dont optimisation interconnexion
<i>sous total matériels</i>	<i>1 547 933,00</i>	
Entretien batiments	Montant € TTC	Commentaire
BÂTIMENTS COMMUNAUX	1 160 042,00	Travaux d'entretien du patrimoine de la ville dont les menuiseries, les toitures, la maison de l'Europe, les logements, l'Hôtel de Ville ...
BÂTIMENTS ENFANCE ÉCOLES	650 855,00	Travaux de sécurisation et de mises aux normes dans les différents bâtiments dédiés à l'enfance comme les écoles, les crèches ...
<i>Sous total entretien bâtiments</i>	<i>1 810 897,00</i>	

Dépenses d'investissement de plus de 60 000 € liées des projets structurants :

Projets culture	Montant € TTC	Commentaire
MUSEE DE LA FIGURINE	1 525 000,00	Finalisation des travaux
EGLISE SAINT ANDREWS	120 000,00	Travaux de mise en conformité
<i>sous total projets culture</i>	<i>1 645 000,00</i>	
Projets dans le cadre du social et des écoles	Montant € TTC	Commentaire
ECOLE FAROUX	3 104 007,00	Réhabilitation - Poursuite des travaux
CRECHE QUARTIER DE LA VICTOIRE	160 000,00	Mission de maîtrise d'œuvre et démarrage
ACCESSIBILITE	400 000,00	
ECOLE - PICS DE CHALEUR	600 000,00	Mise en œuvre du programme dans les écoles pour limiter les effets des pics de chaleur
ECONOMIE D ENERGIE	146 000,00	Eclairage Led divers bâtiments
ECONOMIE ENERGIE ECOLES	72 000,00	Passage en Led écoles primaires et mise en place de thermostat dans 4 nouvelles écoles
PUY DU ROY	286 520,00	Etudes pour réhabilitation - lancement de la maîtrise d'œuvre
<i>sous total projets social écoles</i>	<i>4 768 527,00</i>	
Projets sports	Montant € TTC	Commentaire
GYMNASSE POMPIDOU	1 328 000,00	Réhabilitation - Finalisation des travaux
TENNIS POMPADOUR	150 000,00	Couverture de deux cours - Etudes et appel d'offres en fin d'année
STADE COSYNS	190 000,00	Vestiaires
STADE DU CLOS DES ROSES	80 000,00	Réhabilitation des pareballes
COMPLEXE DE HUY PISCINE ET GYMNASSE	550 000,00	Rénovation canalisations douches, des vestiaires et du grand bassin piscine Huy
<i>sous total projets sports</i>	<i>2 298 000,00</i>	
Projets voirie et espace extérieurs	Montant € TTC	Commentaire
ENFOUISSEMENT RESEAUX	800 000,00	Bd Gambetta et rue Jean Lhuillier
REHABILITATION VOIRIES	885 000,00	Réhabilitation voirie dont rue Charmoulue, rue Jean Lhuillier et réaménagement parking opération Mare Gaudry phase 1
REHAB ECLAIRAGE PUBLIC	544 000,00	Poursuite de l'installation des leds dans le cadre des économies d'énergie
CARREFOUR PLACE 5 REG DRAGONS	670 000,00	Aménagement lié à l'opération de l'Estacade
RUE DE L ETOILE	370 000,00	Piétonnisation du centre-ville
BOULEVARD GAMBETTA ETATS UNIS	380 000,00	Requalification avec aménagement cyclable
<i>sous total projets voirie</i>	<i>3 649 000,00</i>	
Projet patrimoine architectural	Montant € TTC	Commentaire
CHANGEMENT CHAUDIERE	257 000,00	Chapelle des Capucins, remplacement d'une unité à la bibliothèque Saint Corneille, raccordement au réseau de chaleur pour cinq nouveaux équipements
<i>sous total patrimoine architectural</i>	<i>257 000,00</i>	

III – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	Crédits ouverts 2025	Proposition 2026	Var. de BP à BP
70	Vente de terrains	280 000,00	200 000,00	222 680,00	76 560,00	-65,6%
74	Subventions partenaires externes					
75	Autres				100,00	
-	Mouvements d'ordre	85 100,00	90 000,00	57 000,00	120 000,00	110,5%
	TOTAL recettes de Fct :	365 100,00	290 000,00	279 680,00	196 660,00	-29,7%
Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	Crédits ouverts 2025	Proposition 2026	Var. de BP à BP
002	Résultat de fonctionnement reporté					
6015	Terrains à aménager	15 000,00				
6045	Frais d'études	26 000,00				
605	Travaux	44 000,00	90 000,00	57 000,00	120 000,00	110,5%
66	Intérêts des emprunts					
65888	Autres frais	100,00			100,00	
-	Mouvements d'ordre	280 000,00	200 000,00	222 680,00	76 560,00	-65,6%
	TOTAL dépenses de Fct :	365 100,00	290 000,00	279 680,00	196 660,00	-29,7%
Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	Crédits ouverts 2025	Proposition 2026	Var. de BP à BP
001	Excédent invest		16 979,19	144 836,33	164 927,37	13,9%
1641	Emprunt					
-	Mouvements d'ordre	280 000,00	200 000,00	222 680,00	76 560,00	-65,6%
	TOTAL recettes d'inv. :	280 000,00	216 979,19	367 516,33	241 487,37	-34,3%
Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2023	Crédits ouverts 2024	Crédits ouverts 2025	Proposition 2026	Var. de BP à BP
001	Déficit invest.	136 872,40				
1641	Emprunt					
-	Mouvements d'ordre	85 100,00	90 000,00	57 000,00	120 000,00	110,5%
	TOTAL Dépenses d'inv. :	221 972,40	90 000,00	57 000,00	120 000,00	110,5%

L'aménagement du lotissement Square de l'Abbé Stock arrive à son terme. Deux terrains sont en vente. Cependant il convient de faire quelques travaux complémentaires. Compte tenu des ventes de terrains estimées à 77 k€ (pour le terrain sous promesse d'achat en 2026), la participation du budget principal de la ville est nulle. Le budget de la ZAC devrait être excédentaire en 2026 comme en 2024 et 2025.

IV – ENDETTEMENT

L'évolution de la dette de la commune s'établirait comme suit :

Endettement	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Prévisions 2026
Dette au 01/01 (BP)	34 797 382	34 003 681	31 770 188	29 344 067	32 355 712
Recours à l'emprunt (hors report n-1)	4 411 503	7 360 194	6 065 749	6 543 646	9 470 010
PM recours à l'emprunt (report n-1)	2 000 000	-	2 100 000	4 800 000	-
Inscriptions budgétaires	6 411 503	7 360 194	8 165 749	11 343 646	9 470 010
Encours de la dette / RRF (en %)	58,08	53,34	48,73	44,44	47,89
Capacité de désendettement (en années)	6,60	6,51	7,00	5,85	5,80

Au premier janvier 2026, la capacité de désendettement, résultant du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, serait de 5,80 années (valeur BP 2026) contre 5,85 ans en 2025.

On retient généralement un seuil de vigilance de 10-11 ans avec un niveau critique de 11-12 ans (nb : on cite cette norme pour information car elle s'applique aux comptes administratifs mais elle reste un indicateur de référence).

La Ville a donc une capacité d'emprunt pour continuer son programme pluriannuel d'investissements.

V – AUDIT DE LA DETTE – Ensemble des budgets – États générés au 01/01/2026

A – SYNTHÈSE

Date	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes d'emprunts
01/01/2023	34 003 681 €	2,44%	8 ans et 9 mois	4 ans et 7 mois	36
01/01/2024	31 770 188 €	3,11%	7 ans et 5 mois	3 ans et 11 mois	36
01/01/2025	29 344 067 €	2,89%	8 ans et 5 mois	4 ans et 5 mois	36
01/01/2026	32 355 712 €	2,55%	9 ans et 5 mois	4 ans et 11 mois	37

L'encours de dette entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026 a augmenté de 3 M€, en raison de la contractualisation de 7,8 M€ d'emprunts en 2025.

B – ANALYSE

1- Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	14 321 361 €	44,26%	2,08%
Fixe à phase	2 430 000 €	7,51%	4,01%
Variable	8 876 206 €	27,43%	2,78%
Livret A	6 409 205 €	19,81%	2,64%
Barrière	318 940 €	0,99%	3,76%
Ensemble des risques	32 355 712 €	100%	2,55%

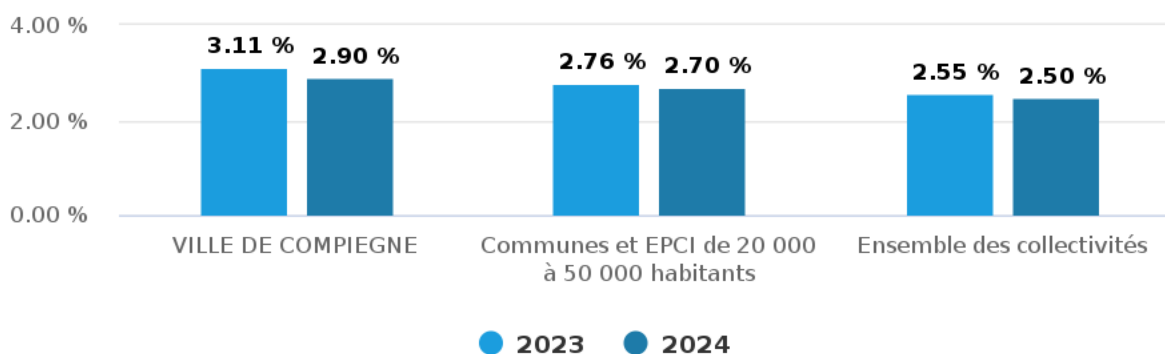
2- Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	10 891 213 €	33,66%	
SFIL CAFFIL	8 822 138 €	27,27%	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	6 158 413 €	19,03%	4 640 000 €
BANQUE POSTALE	1 565 507 €	4,84%	
SOCIETE GENERALE	1 470 667 €	4,55%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	987 166 €	3,05%	
Autres prêteurs	2 460 608 €	7,60%	0 €
Ensemble des prêteurs	32 355 712 €	100%	4 640 000 €

C – OBSERVATOIRE DE LA DETTE

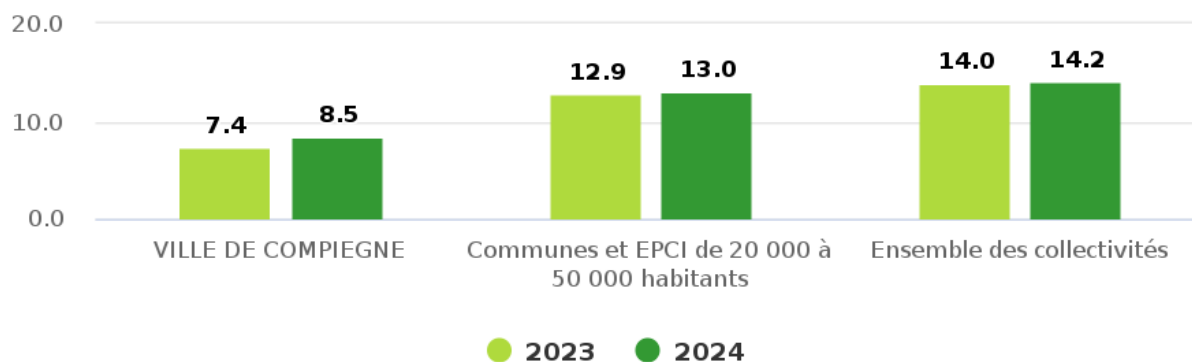
1 – Taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.)

Le taux moyen de la dette de la ville se situe à 3,11 % au 31/12/2023 pour une moyenne de la strate à 2,76 %. Cet écart est lié aux choix opérés en faveur de la sécurisation de la dette avec une politique qui privilégie les taux fixes afin de se prémunir contre une éventuelle hausse future des taux d'intérêts.



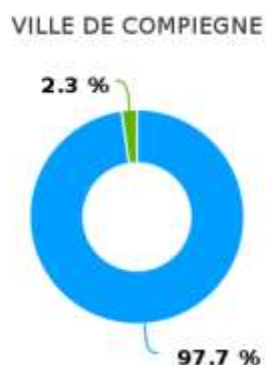
2 – Durée de vie résiduelle (en années)

La durée de vie est de 7,4 années contre 12,9 années pour les communes de même strate, soit une durée inférieure de 43 %.



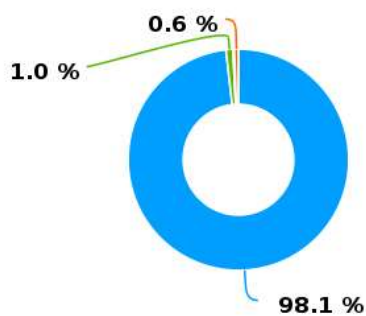
3 – Risque charte de bonne conduite

La dette de la ville est à 97,7 % sur des taux indice 1A soit des taux non structurés et sans risque et 2,3 % en 1B, produits à faible risque.



Par comparaison aux communes de même strate, le risque est conforme et quasi nul.

Communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants



CONCLUSIONS

Dans un contexte de politique intérieure et de géopolitique instable pour les ménages comme pour les entreprises, la Ville de Compiègne maintient le cap qu'elle s'est fixée depuis le début de la mandature en offrant un service public de qualité aux Compiégnoises et aux Compiégnois tout en continuant à investir massivement dans des projets structurants et ambitieux. Pour ce faire, la Ville s'appuie sur une situation financière saine qui résulte d'une gestion rigoureuse.

Dans la continuité de la rigueur et du dynamisme des années précédentes, les orientations budgétaires de 2026 se caractérisent par :

- Une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement par la recherche permanente d'économies (fournitures, fluides...)
- L'optimisation des recettes de fonctionnement en particulier les produits des services et du domaine pour compenser la stagnation des dotations de l'État mais aussi par une connaissance accrue des ressources fiscales,
- Une épargne brute substantielle à hauteur de 5,6 M€. Cette épargne est en augmentation par rapport à 2025. Elle constitue la capacité propre de la Ville à investir,
- Le gel des taux de fiscalité, avec une troisième année consécutive après une baisse de 1% en 2023,
- La poursuite d'une politique d'investissement très dynamique avec des projets structurants dans tous les domaines pour un montant total de 19 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2026 soit 456 € / habitant, au-delà de ce qui était prévu au Plan Pluriannuel d'Investissements 2024 - 2027,
- Un recours à l'emprunt limité qui permet de stabiliser l'encours de dette avec une capacité prévisionnelle de désendettement de 5,80 ans au 01/01/2026, soit une capacité prévisionnelle quasiment équivalente à la situation au 01/01/2025 (5,85 ans),
- Un service public de qualité offert aux Compiégnoises et aux Compiégnois (soutien aux associations, action vers les écoles, CCAS...),
- Un effort constant pour améliorer le cadre de vie et les espaces publics de la Ville (piétonnisation, enfouissement des réseaux, aménagements urbains, ...).

L'année 2026 sera notamment marquée par la finalisation et la poursuite des investissements structurants : musée de la figurine, cantines en régie, réhabilitation lourde du groupe scolaire Faroux, 1^{ère} phase de la réhabilitation de la piscine de Huy, travaux dans les écoles pour faire face aux pics de chaleur...

Ces orientations seront déclinées en détail dans le projet de budget primitif 2026 qui sera soumis au Conseil Municipal en mars prochain.